

Agnès Thill, le courage en marche

Article rédigé par *François Billot de Lochner*, le 28 juin 2019

Agnès Thill, élue dans l'Oise, qui avait osé faire entendre un point de vue politiquement incorrect sur le projet de loi instaurant la PMA « pour toutes », vient d'être exclue de La République En Marche et du groupe parlementaire du Parti. Une mesure disciplinaire sans précédent, qui vient sanctionner un crime contre la pensée.

Nous ne sommes plus à l'époque des Grandes purges, Madame Thill ne risque donc pas sa vie, mais **c'est véritablement à une exécution publique en règle, quoique symbolique, que nous venons d'assister.**

Les conditions de son exclusion sont tout simplement stupéfiantes : Agnès Thill a été exclue par une commission qui compte statutairement 6 à 12 membres, et seuls 3 étaient physiquement présents. Le président de la commission était absent, aucun motif juridique solide n'a été avancé, et le vote s'est fait sans bulletin secret : on croyait ces méthodes réservées à de sinistres dictateurs communistes, mais elles font visiblement encore recette dans la France démocratique de 2019.

Son crime ? Avoir affirmé, avec constance et détermination, que le fait de priver des enfants délibérément de père en autorisant la PMA pour les paires de femmes n'était pas anodin ; que ce projet de loi érigeait en principe l'inutilité du père, pourtant constitutif de l'identité de l'enfant.

Mais ce qui est proprement incroyable, c'est de voir **le déchaînement de haine et d'auto-satisfaction vis-à-vis de cette exclusion** qui se déverse sans fin sur les réseaux sociaux : félicitations, auto-congratulation, exultation pour saluer le départ d'une homophobe, nazi, fasciste, intégriste, disciple de Christine Boutin, toute la cohorte des noms d'oiseaux que nous connaissons bien. Une volonté de réduire à néant l'adversaire. **Le délit d'opinion érigé en absolu.** Le député Hugues Renson a résumé la situation dans cette formule lapidaire : « Ce qu'elle pense, elle n'a pas le droit de le penser *chez nous*. » Soyons plus précis : Madame Thill n'a tout simplement pas le DROIT de penser ce qu'elle pense – l'hypocrisie est grande de considérer qu'elle aurait le droit de le penser, mais à l'extérieur de LREM. Ce n'est qu'une coquetterie de langage. **Le fait que le parti du gouvernement ne tolère pas la diversité en son sein est révélateur d'un malaise plus grand : le rejet des idées non autorisées par la doxa s'institutionnalise plus que jamais.**

Certains pourraient être tentés de relativiser cet épisode, en arguant de la naïveté d'Agnès Thill, qui aurait tout de même pu se douter qu'avec un point de vue comme le sien, sur un sujet aussi sensible et clivant, il n'était pas envisageable qu'elle puisse survivre sereinement dans un parti dont tout prouve qu'il vise à la mise à mort de la vision de l'homme que la députée cherche à défendre. Non, Agnès Thill n'est pas naïve : bien au contraire, elle devait savoir à quoi elle s'exposait. **Elle allie au courage de défendre ses idées, le courage de s'afficher comme une voix dissidente au sein du Parti dominant.** C'est pour cette raison qu'elle « s'accroche » à son poste, non comme une huître à son rocher, mais parce qu'elle veut assumer son droit à exister au sein de LREM, ce qui est, indépendamment de la question de la PMA, est un combat à soi seul. En attendant, elle refuse d'être « récupérée » par qui que ce soit ; nous lui souhaitons de pouvoir réaliser sans trop tarder, qui sont ses amis, et qui sont ses ennemis, car **le monde politique est ainsi fait qu'on n'y survit pas seul.**

Nous laisserons le mot de fin à cette courageuse parlementaire, qui cite des mots de la philosophe Simone Weil que nous ne pouvons que faire nôtres : « Les États totalitaires sont établis par les partis totalitaires. Les partis totalitaires se forment à coups d'exclusions pour délit d'opinion » (Simone Weil, *L'enracinement*)

François Billot de Lochner

Président de *Liberté politique*